

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavais](https://www.impots.gouv.fr/verifavais)

M BAUD CEDRIC
OU MME BAUD CECILE
PRINCIPALE
8 RUE BLEU
93250 VILLEMOMBLE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0785468291482
Déclarant 2 (C) : 0778109172274

Référence du document : 22 B3 3334248 56

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

PRINCIPALE
8 RUE BLEU
93250 VILLEMOMBLE

Numéro FIP 930 29 70 9454298789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 13/05/2022

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 39 999
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....	5723	6315	
Autres revenus imposables.....	16525	15881	
Total des salaires et assimilés ²	22248	22196	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2225	- 2220	
Salaires, pensions, rentes nets.....	20023	19976	39999
Revenu brut global.....			39999
Revenu imposable.....			39999
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			1026
Décote.....			- 843
Impôt avant réductions d'impôt.....			183
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....			183
Total des réductions d'impôt ²⁰.....			- 183
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
Dépenses pour la transition énergétique de l'habitation principale.....	Montant déclaré	Montant retenu	
Montant du crédit d'impôt calculé.....	7266		- 0
Montant net de votre imposition.....			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :			0
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			39999
PLAFOND EPARGNE RETRAITE			
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2020.....	16062	16062
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	3973	3973
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253